



Conseil économique et social

Distr. générale
12 septembre 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de la coopération et de l'intégration économiques

Septième session

Genève, 5-7 décembre 2012

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

Examen de l'exécution du programme de travail depuis la sixième session:

Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité

La dimension régionale des politiques d'innovation

Note du secrétariat

I. Introduction

1. La dimension régionale joue un rôle croissant dans les stratégies nationales d'innovation. Le dynamisme économique des régions, qui naît de leurs atouts et de leurs talents propres, est vu par les décideurs nationaux comme une contribution importante à la performance générale dans le domaine de l'innovation. En outre, les politiques régionales de développement, conçues à un niveau infranational, soulignent le rôle de l'innovation dans la croissance et l'augmentation, dans l'activité économique, de la part des activités à forte valeur ajoutée. Dans le contexte économique actuel, les politiques annonçant la création de nouveaux emplois et censées favoriser le développement économique sont devenues de plus en plus nécessaires.

2. Le degré de diversité régionale varie sensiblement d'un pays à l'autre; la croissance économique varie également d'une région à l'autre. Dans un pays donné, certaines régions sont souvent à l'origine de l'essentiel de l'expansion de la production. Dans le monde, quelques centres choisis concentrent la majeure partie des activités innovantes. Les politiques d'innovation sont considérées comme un moyen de conserver les avantages compétitifs des régions les plus avancées et contribuent à l'exploitation du potentiel sous-développé des régions qui sont à la traîne.

3. Le présent document, établi en application du programme de travail du Comité de la coopération et de l'intégration économiques pour 2012 (ECE/CECI/2011/2), expose certaines questions clefs relatives à la dimension régionale des politiques d'innovation. Il est basé sur les résultats de la cinquième réunion, tenue à Genève les 12 et 13 avril 2012, de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité de la Commission économique pour l'Europe, et notamment sur la partie du débat de fond consacrée à l'«Élaboration de stratégies pour les régions qui innoveront» (ECE/CECI/ICP/2012/2).

4. Le document se divise en quatre volets. Le premier porte sur l'importance des liens dans le soutien de l'innovation régionale et la manière dont la collaboration entre les acteurs de l'innovation peut être encouragée. Le deuxième présente un certain nombre de questions relatives à l'élaboration de stratégies régionales d'innovation. Le troisième traite de différents aspects de la gouvernance régionale en matière d'innovation et des moyens d'action utilisés au niveau régional. Le dernier identifie un certain nombre de messages et recommandations essentiels de politique générale.

II. Collaboration et liens dans les politiques régionales d'innovation

5. L'innovation dépend certes de l'allocation de ressources suffisantes à la recherche scientifique mais également de l'étendue et de la qualité des liens entre les différents acteurs de l'innovation, liens qui facilitent le développement d'applications commerciales réussies. L'innovation prend sa source dans la collaboration entre différents types d'acteurs. La notion de «liens» est inhérente à celle de «systèmes d'innovation» et constitue une dimension importante de l'efficacité de ces systèmes.

6. En dépit des progrès technologiques, la distance constitue encore une barrière à la transmission du savoir, en particulier du savoir tacite, qui dépend bien souvent des relations personnelles. Les possibilités de collaboration et le renforcement des liens vont de pair avec la proximité des agents les uns par rapport aux autres, d'où l'importance des politiques visant à développer le potentiel des liens sur le terrain. La collaboration sert à surmonter les difficultés représentées par la distance géographique, notamment par le développement de contacts transnationaux.

7. La diversité du potentiel d'innovation des différents systèmes régionaux en la matière est proportionnelle à la densité de leurs liens externes et internes. La mobilisation des atouts régionaux et la mise en œuvre de stratégies régionales de développement puisent souvent dans différentes formes de collaboration entre acteurs de l'innovation, avec parfois une dimension transfrontière.

8. L'efficacité du système d'innovation dépend de la collaboration entre de multiples acteurs. Cela est bien exprimé par la notion de «quadruple hélice», qui désigne l'interaction entre quatre acteurs clefs du système d'innovation, à savoir les pôles de connaissance, les entreprises, l'État et la société civile.

9. Le champ des politiques d'innovation s'étend également au soutien des dimensions sociales et culturelles des tentatives de développement des capacités collectives et des réseaux au niveau régional. Ainsi, la notion traditionnelle de «groupement» peut être élargie pour retenir la notion, plus large, de «coalitions de développement» destinées à stimuler la transformation économique régionale.

10. Lesdites «alliances d'innovation élargies» ont été encouragées pour surmonter les obstacles au développement dans les régions en retard. Ces alliances se concentrent sur le potentiel de coopération et de collaboration entre des régions qui présentent différents niveaux de développement pour encourager l'innovation. Si la proximité géographique n'est pas une condition indispensable pour la réussite de projets, un cadre contractuel clair et une gestion active de ces alliances est nécessaire.

11. La collaboration entre les différents acteurs de l'innovation devrait être encouragée par des structures institutionnelles adaptées qui définissent des cadres de coopération. Dès lors, il est important de créer des espaces destinés aux échanges de vues et à la coordination des décisions d'investissement aux niveaux local et régional.

12. Afin d'éviter les effets préjudiciables de politiques privilégiant à l'excès les liens locaux, les démarches entreprises pour renforcer les liens régionaux devraient être complétées par un soutien au développement de liens nationaux et internationaux. Une orientation vers l'intérieur pourrait entraîner l'isolement et couper la région des acteurs extérieurs. L'évaluation du potentiel de collaboration devrait également comprendre une dimension intersectorielle et interrégionale.

13. Les acteurs locaux et régionaux devraient être soutenus dans les efforts qu'ils font pour accéder aux connaissances et aux ressources au niveau mondial, dans la mesure où de tels liens sont nécessaires à la stimulation de l'innovation. Les partenariats entre les organismes de recherche et d'enseignement d'une part, les entreprises d'autre part, devraient être encouragés aux niveaux régional, national et international.

14. Les technologies de l'information et de la communication contribuent considérablement à la collaboration et au partage des connaissances entre les différents acteurs, favorisant ainsi l'émergence de communautés virtuelles qui créent un environnement propice à la mise en relation efficace des partenaires.

III. Stratégies régionales d'innovation

15. Il existe de multiples stratégies pouvant permettre de définir clairement un projet de développement régional fondé sur l'innovation. Cette diversité reflète en partie la variété des situations dans les régions mais elle est également l'expression de différents points de vue sur l'orientation des changements et le but ultime poursuivi. Des régions présentant des profils comparables peuvent opter pour la poursuite de buts stratégiques différents. Dans la mesure où le secteur privé a un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre de toute stratégie, il importe que son point de vue soit également pris en compte dans la phase de conception.

16. Les régions peuvent être vues comme un système d'activités complémentaires qui ont émergé dans un contexte historique donné. L'environnement local et les atouts existants jouent grandement dans les perspectives disponibles. Les difficultés et les goulets d'étranglement dépendent du contexte régional spécifique. Les stratégies régionales doivent reconnaître la diversité des situations régionales. Ainsi, un point de départ prometteur de succès consisterait à se fonder sur les forces et capacités existantes, décelées dans le cadre d'une évaluation des ressources régionales.

17. Certaines régions sont à la pointe de l'innovation. Ces zones de matière grise sont des fers de lance en matière de technologie et le siège de l'innovation véritable (à savoir qu'elles conçoivent des produits ou des services qui sont nouveaux dans le monde). Dans de nombreuses autres régions, les politiques visent plutôt l'accès aux connaissances extérieures ainsi que l'absorption et la diffusion de ces connaissances.

18. Le transfert de connaissances peut se faire par différents biais, dont la mobilité de la main-d'œuvre, les transferts officiels de technologies et les activités engagées au niveau des entreprises, comme des projets communs de recherche ou le développement en commun d'entreprises.

19. L'innovation est de plus en plus considérée comme un moyen de faire face aux problèmes que rencontrent les régions en retard. Les stratégies fondées sur l'innovation reposent non pas sur un simple transfert de ressources à partir des régions les plus avancées mais sur la capacité à promouvoir le développement par l'absorption de connaissances extérieures et l'imitation de produits, de technologies et de modèles d'entreprise existant dans les économies plus avancées. Cela exige la création d'une infrastructure de base qui accroît la capacité d'absorption et facilite la collaboration et les échanges.

20. Le but ultime des stratégies régionales d'innovation est de promouvoir le changement dans le comportement des acteurs de l'innovation à travers l'usage de différents instruments, afin que les acteurs s'ouvrent à leur environnement et soient prêts à travailler ensemble pour la transformation de la région. Un facteur essentiel pour ce changement de comportement est l'apprentissage: le développement du capital humain doit donc être un élément important des interventions au niveau de la région.

21. Afin que la cohérence des interventions soit assurée, les stratégies d'innovation doivent intégrer un certain nombre de moyens d'action visant différents domaines. Une bonne compréhension des liens entre les différents types d'interventions est un défi pour les décideurs, qui ont à gérer un ensemble d'instruments faisant suite à des interventions antérieures.

22. La diversité des stratégies régionales et l'expérimentation des politiques qui a lieu au niveau infranational représentent une source d'inspiration et d'idées nouvelles qui peuvent être intégrées dans la conception de stratégies nationales d'innovation et reproduites dans d'autres régions, une fois identifiés les facteurs propres à une région donnée.

23. La compétitivité et la résilience d'un groupement proviennent des liens entre les sociétés et les secteurs d'une région donnée mais également avec le reste du monde. Afin de dégager des synergies et d'éviter les doublons, les stratégies fondées sur des groupements doivent tenir compte de la manière dont le schéma de spécialisation voulu s'intègre dans l'ensemble des tendances internationales. Une perspective mondiale doit donc être retenue pour identifier les avantages compétitifs potentiels mais également les possibilités de coopération. Pour accéder aux solutions technologiques et aux outils de fonctionnement des entreprises permettant d'éviter d'investir des ressources dans ce qui existe déjà ou peut être prélevé à l'extérieur, il faut être ouvert à ce qui se passe au niveau international.

24. Les stratégies régionales d'innovation devraient s'appuyer sur une participation active du secteur privé dans la mesure où l'interventionnisme de l'État ne saurait être le principal moteur des changements nécessaires. L'objectif principal de ces stratégies devrait être d'améliorer les conditions de développement des entreprises qui innovent, en favorisant leurs échanges et l'accès aux connaissances extérieures et en fournissant des services qui complètent leurs capacités internes. Les investissements publics jouent un rôle important dans la recherche et l'innovation mais leur objectif principal devrait être de stimuler les investissements privés et non de s'y substituer.

25. Il importe de soutenir les pôles de compétitivité et les centres de compétences car ils permettent de bénéficier des effets d'agglomération et des possibilités accrues d'échange de connaissances qui en résultent. Une conception systémique souligne l'importance des liens entre les différents types d'acteurs de l'innovation et l'environnement dans lequel ils opèrent. L'objectif est de favoriser la coopération entre différentes entreprises dans le cadre d'accords de collaboration qui intègrent également des instituts de recherche. Si les centres de compétences ont une visée nettement régionale, les pôles de compétitivité ont des ambitions plus vastes car ils cherchent à faire partie de chaînes de valeur complexes à dimension internationale.

26. Les stratégies de «spécialisation intelligente» comprennent notamment le soutien du secteur public à un processus de découverte entrepreneuriale qui capitalise sur les forces existantes et s'efforce de faciliter la prise en charge conjointe de ce processus et de fournir des contributions complémentaires nécessaires au processus d'innovation. Les stratégies devraient se fonder sur des éléments concrets, d'où l'importance de l'évaluation des besoins.

27. Le processus de découverte entrepreneuriale peut prendre de nombreuses formes. Il peut porter sur la transformation de secteurs traditionnels en nouveaux secteurs compétitifs.

L'introduction de nouvelles technologies peut créer de nouvelles formes de spécialisation dans les secteurs existants. La diversification peut aussi se faire à partir des spécialisations existantes. Des changements plus radicaux, qui s'écartent des avantages comparatifs existants, sont également possibles.

28. Les aspects essentiels de la spécialisation intelligente sont la participation adéquate des parties prenantes et la synergie entre divers instruments et sources de financement. Même s'il est par ailleurs important que le processus de découverte entrepreneuriale ne soit pas entravé par des droits acquis qui bloquent ou dénaturent le changement, le secteur privé devrait avoir un rôle clef dans l'identification des secteurs d'activité qui présentent un potentiel de croissance.

29. Les plans d'action devraient déboucher sur des trains de mesures qui intègrent différents modes de soutien et des cibles diverses et sont dotés de financements adaptés. Le nombre de priorités devrait être limité pour parvenir à la masse critique et éviter un gaspillage des ressources.

30. L'identification des secteurs potentiels de spécialisation économique peut se faire grâce à une variété de méthodes combinées, notamment la prospective, les mécanismes de consultation, les entretiens structurés ou les projets pilotes. Les besoins du secteur identifiés par le biais de la découverte entrepreneuriale devraient être mis en correspondance avec l'apport de capacités de recherche et capacités d'innovation sous la direction du secteur public. Certains outils pratiques d'auto-évaluation peuvent aider les régions à élaborer des stratégies de spécialisation intelligente.

31. «Spécialisation intelligente» ne signifie pas spécialisation dans des secteurs particuliers mais souligne le processus par lequel les secteurs à développer sont identifiés. Ce processus devrait aboutir à des domaines de spécialisation distincts et non à des imitations des secteurs existants. L'attention devrait être portée non seulement sur les aspects technologiques mais également sur d'autres aspects de l'innovation, fondés sur la pratique. Plus d'un secteur peut être visé dans la recherche de synergies.

IV. Gouvernance de l'innovation et instruments d'intervention

32. Les régions n'ont pas toutes le même degré d'autonomie pour élaborer des politiques d'innovation, elles n'ont pas les mêmes ressources financières ni les mêmes moyens de réglementation ou la même capacité à élaborer et mettre en œuvre des politiques. Le degré d'autorité qu'ont les régions sur les ressources scientifiques et technologiques dépend du degré de décentralisation politique et de décentralisation des agences. Il existe en outre diverses structures de gouvernance dans les systèmes régionaux d'innovation.

33. Les institutions influencent considérablement la portée et l'efficacité des politiques. Les initiatives en matière de politique d'innovation peuvent être freinées par des limites administratives qui ne correspondent pas à la portée des interventions selon des critères économiques. Les actions qui se limitent à une région ne bénéficient pas du potentiel que représente la collaboration entre différentes régions, dans un contexte où la mondialisation de l'activité économique pousse fortement à l'orientation vers l'extérieur des initiatives en matière de politique d'innovation.

34. La conception de stratégies d'innovation efficaces peut nécessiter des actions coordonnées entre plusieurs divisions administratives. La coordination facilite la mise en commun d'atouts complémentaires, l'émergence de réseaux plus larges et la réalisation d'une masse critique dans des domaines clefs qui accroissent la reconnaissance extérieure.

À l'inverse, certains domaines peuvent être mal pris en compte en raison de lacunes dans l'attribution des responsabilités aux différents niveaux de l'État.

35. La création de mécanismes adéquats de partage de l'information représente, dans le contexte d'accords institutionnels complexes impliquant différents niveaux de l'État, un défi de taille pour la conception de politiques adaptées. Les régions n'ont d'autorité ou d'influence que sur certains aspects de l'innovation. Il est donc important que les interventions régionales s'inscrivent dans un cadre national général qui garantit la cohérence des interventions menées à des niveaux territoriaux inférieurs. La prolifération de programmes à différents niveaux peut être à l'origine d'un manque d'efficacité.

36. Il existe différents mécanismes pour faciliter la coordination et les synergies entre les interventions centralisées et les interventions régionales. Un processus de consultation, visant en particulier la conception de la stratégie nationale globale en matière d'innovation, peut favoriser l'harmonisation des objectifs des politiques ainsi que des interventions prévues au niveau national et au niveau régional. Un dialogue continu, appuyé par des accords institutionnels concrets, peut faciliter la connaissance réciproque de l'évolution des politiques à différents niveaux de l'État. Des accords contractuels peuvent être conclus pour financer des projets spécifiques avec la participation des autorités nationales aussi bien que régionales.

37. Des agences régionales de l'innovation peuvent être créées pour mettre en œuvre des politiques d'innovation au niveau des régions. Il est jugé opportun que les agences soient proches des groupes visés par les politiques dans la mesure où elles seront mieux en mesure de rassembler les informations nécessaires et de réagir aux demandes de leurs clients. Il n'existe cependant pas de modèle unique mais une variété de pratiques reflétant différentes priorités et différents contextes institutionnels. Les agences régionales de l'innovation peuvent avoir des domaines et objectifs d'intervention et des modes de financement différents et ne visent pas nécessairement les mêmes secteurs. Elles peuvent constituer le nœud central du système d'agences régionales ou être simplement une agence parmi d'autres.

38. La perception de la fonction des agences régionales de l'innovation a évolué parallèlement au développement de l'idée qu'elles ne sont pas là simplement pour apporter des ressources mais qu'elles sont un acteur essentiel du système régional d'innovation dont le rôle est de favoriser les liens sur le terrain et de promouvoir la transformation économique. L'accent est mis sur des changements stratégiques opérés grâce à une série d'instruments qui se fondent sur la mobilisation et la collaboration de nombreux acteurs de l'innovation.

39. Les différences de capacités en matière d'innovation d'une région à l'autre exigent d'associer des politiques différentes. Il convient de partir d'une analyse de la situation existante. Si, pour les pôles de connaissances et les pôles technologiques, la priorité essentielle est de mettre à profit les avantages existants, dans les régions moins avancées qui, par exemple, sont spécialisées dans l'artisanat ou le secteur primaire, qui ont un faible contenu technologique, la priorité est le rattrapage.

40. Il existe une variété d'instruments visant l'acquisition, la diffusion ou l'exploitation des connaissances existantes qui peuvent être utilisés pour promouvoir l'innovation au niveau régional. La plupart des instruments sont utilisés aussi bien dans les politiques régionales que nationales. Pour cette raison, les politiques, dès leur conception, doivent identifier clairement le rôle des interventions à différents niveaux territoriaux et chercher à exploiter les complémentarités.

41. Le cadre général et, notamment, un régime fort de propriété intellectuelle, des politiques favorables aux entrepreneurs et des normes sociales qui encouragent la prise de risques et la confiance sont des facteurs qui influent considérablement sur l'innovation et

l'efficacité des interventions. Certains de ces facteurs peuvent être développés à un niveau infranational.

42. Différents types d'instruments sont utilisés au niveau aussi bien national que régional mais les politiques d'innovation sont plus efficaces lorsque l'interaction entre ces instruments et leur complémentarité sont dûment prises en compte. Pour garantir l'harmonisation des objectifs et les synergies entre les interventions nationales et régionales, il conviendrait de faire appel à des mécanismes de coordination.

43. Les instruments utilisés au niveau aussi bien national que régional ne signifient pas nécessairement qu'il y a doublon dans la mesure où les interventions peuvent être complémentaires, partager le même financement, viser des groupes distincts et avoir des objectifs différents. Pour réussir la mise en œuvre des politiques, il faudrait que les instruments s'inscrivent dans un ensemble de mesures qui tiennent compte des relations entre les différents types d'interventions et des interdépendances entre les différents instruments.

44. Les instruments d'intervention traditionnels, comme le soutien au développement des infrastructures, les parcs scientifiques, les bureaux de transfert de technologies et les pépinières, sont plus souvent déployés au niveau régional. Au départ, les politiques régionales d'innovation portaient avant tout sur la création d'une infrastructure matérielle adaptée et sur le transfert de ressources, mais l'accent est mis dorénavant sur le développement d'entreprises innovantes et la prestation de services de soutien.

45. Les parcs scientifiques et technologiques ont d'abord été créés dans de nombreux pays pour soutenir les efforts de commercialisation des organismes de recherche existants sans que l'on tienne particulièrement compte de ce que cela impliquait pour le développement régional. Ils sont cependant devenus d'importants outils des politiques régionales d'innovation qui cherchent à tirer parti de l'existence d'instituts de recherche et de la proximité d'autres acteurs de l'innovation. Au niveau national, des parcs scientifiques ont été créés dans le cadre de politiques générales de développement technologique ou de la recherche d'investissements étrangers de grande ampleur.

46. Outre ces interventions traditionnelles, il existe un certain nombre d'instruments plus novateurs de plus en plus utilisés, comme les partenariats publics-privés pour l'innovation, les bons d'innovation et l'étude comparative de projets d'innovation. Ces nouveaux instruments sont particulièrement appropriés pour les régions moins favorisées dans lesquelles il est nécessaire de développer la capacité à concevoir et à mettre en œuvre des politiques et d'identifier les demandes latentes d'innovation dans les petites et moyennes entreprises locales.

47. Certains instruments expérimentaux, qui mettent l'accent sur la dimension internationale, comme les centres de recherche transfrontières, ou qui reflètent le nouveau paradigme de l'innovation ouverte, sont également déployés au niveau régional.

48. Les instruments régionaux sont de plus en plus intégrés dans des stratégies visant à coordonner une série d'interventions dans différents domaines, en faisant ressortir l'importance des liens entre les entreprises et les autres acteurs de l'innovation. Cette tendance est conforme à la notion dominante de «systèmes régionaux d'innovation», qui englobe différents types d'organisations ainsi que les acteurs publics et privés et les dispositifs organisationnels et institutionnels qui favorisent leurs échanges.

49. Toutefois, dans les régions en retard, on observe un manque de culture d'entreprise de nature à favoriser la coopération entre sociétés. Ces régions sont souvent spécialisées dans des secteurs traditionnels et ont peu de liens avec les marchés internationaux. Les intermédiaires technologiques et les services de soutien aux entreprises sont peu

développés. Dans ces régions, le renforcement des liens entre les différentes entités du système régional d'innovation rencontre des obstacles particuliers.

50. Certains domaines d'intervention semblent particulièrement adaptés au niveau régional. Par exemple, les politiques de soutien aux petites et moyennes entreprises peuvent être plus efficaces lorsqu'elles sont appliquées en contact étroit avec les entrepreneurs. Les organismes qui travaillent au niveau infranational ont une meilleure connaissance des problèmes rencontrés par les sociétés locales, qui opèrent dans un contexte régional spécifique, et peuvent être en mesure d'apporter des conseils plus adaptés, en particulier sur les possibilités de coopération entre entreprises.

51. Les politiques devraient viser bien plus que la recherche et le développement, qui constituent un objectif trop étroit pour répondre aux problèmes rencontrés par les régions. L'innovation non technologique répond à une dynamique différente et revêt un potentiel qui devrait être exploité activement dans le cadre des politiques régionales d'innovation. Ces formes d'innovation étant difficiles à évaluer à l'aide des indicateurs traditionnels, il convient de définir des indicateurs adaptés.

52. Lors de l'élaboration des politiques, il faudrait tenir compte des possibilités de collaboration entre les secteurs et les technologies, ce qui permettrait d'avoir une vue plus globale du potentiel d'innovation, tout en accordant de l'importance à la planification stratégique et au processus décisionnel.

53. L'évaluation joue un rôle important dans la détermination de politiques efficaces. Des informations d'ordre quantitatif et qualitatif sur les résultats d'initiatives antérieures contribuent à améliorer la conception et la mise en œuvre des politiques. Il importe que les mécanismes de suivi et d'évaluation soient adaptés aux particularités de tel ou tel programme. L'évaluation devrait également être utilisée pour rendre compte de l'innovation aux acteurs, et pas seulement aux décideurs, de façon à préserver l'appropriation de la stratégie régionale.

54. La diversité des expériences d'une région à l'autre est également une source d'enseignement découlant des politiques en matière d'innovation. Les projets pilotes appliqués dans certaines régions peuvent être, s'ils sont couronnés de succès, reproduits dans d'autres régions ou bien servir de modèle pour l'élaboration de politiques nationales. Cela dit, pour que ces expériences soient une source de connaissances utile pour d'autres régions, il importe de bien comprendre les différents facteurs qui contribuent au succès ou à l'échec de certaines initiatives, en particulier celles qu'il peut être difficile de reproduire ailleurs.

55. L'évaluation devrait porter non seulement sur l'utilisation des ressources mais aussi – ce qui est essentiel – sur les effets et les résultats des politiques mises en œuvre. En particulier, la capacité des politiques régionales d'innovation à modifier le comportement des acteurs est un critère important de leur efficacité. L'évaluation des résultats des politiques, qui peuvent comprendre un grand nombre d'instruments différents et la participation de nombreux agents, est une tâche exigeante qui requiert une approche systématique.

56. L'intelligence stratégique, qui consiste à rassembler et analyser des informations pour faciliter l'élaboration de stratégies régionales d'innovation fondées sur des éléments concrets, sert de complément aux mesures d'évaluation. Les projets de prospective régionaux constituent des tentatives systématiques d'analyser les tendances futures grâce à une combinaison de méthodes. Les études comparatives régionales sont également un outil utile pour les initiatives d'intelligence stratégique. Afin d'éviter une interprétation mécanique des résultats obtenus à l'issue des études comparatives, il convient de ne pas oublier l'importance du contexte local.

V. Principales conclusions et recommandations de politique générale

57. Les régions peuvent contribuer largement à la performance nationale en matière d'innovation en mobilisant les atouts locaux et en développant des liens fondés sur la proximité entre les acteurs. Des politiques de soutien peuvent mettre en valeur le potentiel d'innovation des régions et améliorer la cohérence des interventions à différents niveaux territoriaux.

58. Les politiques destinées à promouvoir l'innovation régionale devraient prendre en considération les principes et recommandations suivants:

a) Le renforcement des liens entre acteurs de l'innovation devrait être appuyé par des structures institutionnelles qui favorisent la coopération. La dimension sociale et culturelle joue également un rôle important dans le développement des réseaux au niveau régional;

b) Outre le renforcement des liens locaux, les politiques devraient tenir compte de la nécessité d'éviter l'isolement de la région en stimulant la collaboration entre les régions et la collaboration transfrontière, de sorte que les régions puissent accéder au savoir mondial et exploiter les synergies et les complémentarités. L'ouverture à l'international est un critère important de réussite;

c) Les stratégies régionales d'innovation devraient se fonder sur une évaluation réaliste des capacités existantes, identifier des objectifs précis et impliquer le secteur privé tant dans la conception des stratégies que dans leur mise en œuvre;

d) L'intégration de différents instruments de manière cohérente et la coordination des interventions aux différents niveaux territoriaux améliorent sensiblement l'efficacité des interventions publiques. Ces tâches présentent des défis majeurs que des mécanismes bien établis de consultation et de partage de l'information peuvent permettre de relever;

e) Le secteur public joue un rôle de premier plan en montrant la voie à suivre pour faciliter la collaboration entre les différents acteurs, en favorisant la découverte entrepreneuriale de nouveaux avantages comparatifs et en fournissant les atouts nécessaires qui facilitent l'évolution des capacités de production spécialisées de la région;

f) Dans la mesure où d'autres formes d'innovation peuvent contribuer considérablement au développement régional et ne devraient pas être négligées, les politiques régionales d'innovation devraient viser bien plus que la recherche et le développement et que les aspects technologiques;

g) Afin de tirer plus facilement les enseignements des politiques mises en œuvre, des mécanismes d'évaluation devraient être élaborés aux niveaux aussi bien intra qu'interrégionaux. La communication avec les acteurs concernant les résultats des interventions contribue à la poursuite de leur engagement, ce qui est absolument nécessaire à la mise en œuvre des stratégies régionales d'innovation.